

■ **AMAG Automobiles et Moteurs SA**, succursale à Lancy, commerce et importation d'automobiles, etc. entreprise ayant son siège à Zurich (FOSC du 25.09.2002, p. 5). Procuration collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Forrer Michael, de Wallenwil, à Aarberg, et Petruzziello Felice, d'Italie, à Morges.

Journal no 681 du 16.01.2003
(00824782 / CH-660.0.286.962-4)